

# BRÈVES ÉCONOMIQUES Nigeria & Ghana

Une publication du SER d'Abuja  
Semaine du 13 janvier 2025

*Nous rappelons à notre très cher lectorat que le Service économique régional d'Abuja publie régulièrement sur l'actualité économique franco-nigériane et sur ses activités dans le pays à travers [sa page LinkedIn](#). Il en est de même pour le Service économique d'Accra, sur [LinkedIn](#).*

## LE CHIFFRE A RETENIR

# 3,5 %

C'est la croissance économique du Nigéria pour 2025 prévue par la Banque mondiale dans [ses perspectives économiques mondiales](#) de janvier, confirmant ainsi sa prévision d'octobre dernier.

## Nigéria :

Le NGF et le Comité présidentiel sur la politique budgétaire et les réformes fiscales s'accordent sur un gel du taux de la TVA et sur une nouvelle clef de répartition de ses recettes ; Décembre s'accompagne d'une hausse de l'inflation à 34,8 %, stimulée par la forte demande des fêtes de fin d'année ; La CBN crée deux nouveaux types de comptes courant et d'investissement à destination de la diaspora ; L'État fédéral a transféré la supervision de la réglementation de l'électricité à quatre États fédérés dans un contexte de hausse de la production d'électricité ; Le gouvernement nigérian lance le *Technology Export and Digital Trade Desk* pour porter à 5 Md USD le financement des start-ups nigérianes.

## Ghana :

Le Président Mahama réduit le nombre de ministères de 29 à 23 dans un objectif de réduction des dépenses ; Les commerçants de noix de cajou du Ghana dénoncent des perturbations de prix et des pratiques déloyales.

## Nigeria

### **Le NGF et le Comité présidentiel sur la politique budgétaire et les réformes fiscales s'accordent sur un gel du taux de la TVA et sur une nouvelle clef de répartition de ses recettes**

Le Forum des gouverneurs du Nigéria (NGF) et le Comité présidentiel sur la politique budgétaire et les réformes fiscales se sont réunis le 16 janvier pour tenter de trouver un accord concernant la réforme fiscale actuellement en cours de discussion au Parlement.

Après plusieurs mois de tractation, les deux organes ont annoncé, dans [un communiqué](#), s'être accordés sur une nouvelle clef de répartition des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). 50 % de ces recettes seraient ainsi réparties en parts égales entre les 36 États fédérés, 20 % d'entre elles en fonction de la population de chaque État fédéré, puis 20 % en fonction d'un principe de « dérivation », retenant l'État fédéré d'implantation de l'entreprise vendeuse. Pour rappel, la répartition actuelle est : 50 % entre États fédérés à parts égales, 30 % sur le critère de population et 20 % sur le critère de dérivation. Taiwo Oyedele, président du Comité présidentiel sur la politique budgétaire et les réformes fiscales, proposait jusqu'à présent la clef de répartition suivante : 20 % entre États fédérés en parts égales, 20 % sur le critère de population et 60 % selon un critère de dérivation retenant le lieu d'achat du bien pour déterminer l'État fédéré bénéficiaire.

Le NGF et le Comité présidentiel sur la politique budgétaire et les réformes fiscales ont par ailleurs convenu de ne pas augmenter le taux de la TVA – et le taux d'imposition des sociétés – pour le moment, afin de « maintenir la stabilité économique ». Pour rappel, le projet de réforme fiscal jusqu'à présent discuté au Parlement prévoyait de relever le taux de la TVA de 7,5 % actuellement à 10 % en 2025 et 12,5 % en 2026, suivant ainsi les recommandations de la Banque mondiale. Les deux organes réaffirment en revanche le principe d'une exonération de la TVA pour les biens de première nécessité et les produits agricoles sans préciser de date d'application.

Les NGF et le Comité ont enfin appelé à la poursuite du processus législatif au Parlement, souhaitant que celui-ci aboutisse à l'adoption de la réforme fiscale.

## **Décembre s'accompagne d'une hausse de l'inflation à 34,8 %, stimulée par la forte demande des fêtes de fin d'année**

Si l'inflation nigériane a reculé en glissement annuel à partir de juillet 2024 – une première depuis treize mois – celle-ci est repartie à la hausse depuis septembre, pour atteindre 34,8 % en décembre. Le Nigéria est ainsi confronté à une inflation à deux chiffres au cours de ces sept dernières années. Le retrait des subventions au carburant et la flexibilisation de la politique de change par la nouvelle administration Tinubu en mai 2023 ont notamment provoqué une hausse des prix sans précédent.

Selon [le Bureau nigérian des statistiques \(NBS\)](#), la nourriture et les boissons non alcoolisées ont contribué à hauteur de 18,0 points à l'inflation en décembre, suivies par le logement avec charges, à hauteur de 5,8 points.

L'action plus déterminée de la Banque centrale du Nigéria, qui a resserré sa politique monétaire (+875 points de base en 2024, pour atteindre un taux directeur de 27,50 %), tarde à produire ses effets. D'autres déterminants continuent en effet de pousser les prix de l'alimentaire à la hausse, notamment les difficultés en matière de sécurité, les températures extrêmes et les goulots d'étranglement des routes d'approvisionnement au sein du pays.

## **La CBN crée deux nouveaux types de comptes courant et d'investissement à destination de la diaspora**

[La Banque centrale du Nigéria \(CBN\) a annoncé la création de deux nouveaux types de comptes à destination de la diaspora](#): le Compte courant pour les non-résidents nigériens (NRNOA) et le Compte d'investissement pour les non-résidents nigériens (NRNIA). Le NRNOA permet dès à présent aux membres de la diaspora d'envoyer des fonds au Nigéria et de les gérer en monnaie locale ou étrangère. Le NRNIA permet à la diaspora d'investir dans des actifs au Nigéria, en monnaie locale comme étrangère.

Avec la création de ces deux types de comptes la CBN veut améliorer l'accès de la diaspora aux opportunités d'investissement au Nigéria, tout en participant au développement du pays. À titre d'exemple, les Nigériens expatriés peuvent utiliser le nouveau NRNIA pour investir dans [les « diapor bonds » émis en août 2024](#). Les fonds des NRNIA pourront en outre être rapatriés hors du Nigéria sans restriction. D'après la CBN, la création de ces deux comptes devrait réduire les coûts de transaction des membres de la diaspora pour leurs opérations financières au Nigéria.

Cette annonce de la CBN intervient alors que le Nigéria compte sur les fonds envoyés par sa diaspora pour maintenir le surplus de sa balance courante, comme rappelé par le Ministre des Finances Wale Edun lors [son interview fleuve de la rentrée](#).

## **L'État fédéral a transféré la supervision de la réglementation de l'électricité à quatre États fédérés dans un contexte de hausse de la production d'électricité**

[La Commission nigériane de régulation de l'électricité \(NERC\) a transféré la supervision réglementaire complète des marchés de l'électricité aux États d'Enugu, Ekiti, Ondo et Imo.](#) Ces États sont ainsi désormais responsables de la régulation de leurs marchés respectifs de l'électricité.

Ce transfert s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'électricité de 2023, qui modifie le mode de fonctionnement de l'industrie nigériane de l'approvisionnement en électricité en vigueur depuis 2013. La loi de 2023 autorise en effet les États fédérés à développer leur propre marché de l'électricité pour la génération, la distribution et la régulation – la Société nigériane de transport d'électricité (TCN) conserve toutefois le monopole sur le transport de l'électricité à travers le pays.

La NERC a également entamé le processus de transfert de la supervision réglementaire à six autres États : Oyo, Edo, Kogi, Lagos, Ogun et Niger. Une fois les transferts achevés, ces États seront également responsables de la régulation de leur marché de l'électricité respectif.

Ce transfert intervient alors que le ministre de l'Énergie, Adebayo Adedun, a annoncé qu'en 2024 la production d'électricité au Nigéria a augmenté de 34 %, passant de 4 100 MW en 2023 à 5 528 MW. Cette hausse est attribuée à l'ajout du barrage hydroélectrique de Zungeru, d'une capacité de 700 MW, et à l'amélioration des performances des centrales hydroélectriques et thermiques existantes. L'accès à l'énergie a également progressé, passant de 59 % des habitants en 2023 à 64 % en 2024, grâce à l'expansion du réseau et aux initiatives en matière d'énergies renouvelables.

Malgré ces avancées, environ sept millions de clients restent non équipés de compteurs électriques, empêchant la bonne facturation de la consommation. Pour remédier à cette situation, le gouvernement a prévu un fonds de 700 Md NGN (448 M USD) pour l'acquisition de deux millions de compteurs par an sur cinq ans, à partir de 2025.

## **Le gouvernement nigérian lance le *Technology Export and Digital Trade Desk* pour porter**

## à 5 Md USD le financement des start-ups nigérianes

[Le gouvernement fédéral du Nigéria a lancé le \*Technology Export and Digital Trade Desk\*](#), une initiative visant à attirer davantage d'investissements dans le secteur technologique nigérian et à porter à 5 Md USD d'ici 2028 le financement annuel des startups du pays.

Le ministre des Communications, de l'Innovation et de l'Économie numérique, Bosun Tijani, a annoncé que cette initiative, menée en collaboration avec le ministère fédéral de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement, a pour objectif de renforcer la contribution des technologies de l'information et de la communication à l'économie nigériane. L'objectif est ainsi d'augmenter la contribution du secteur technologique au PIB du Nigéria à hauteur de 21 % au cours des trois prochaines années – contre 18 % environ au cours des trois premiers trimestres de 2024.

Le *Technology Export and Digital Trade Desk* devrait pour cela mettre en place des programmes et des partenariats afin de soutenir les entreprises technologiques locales et leur permettre d'accéder aux marchés africains et mondiaux.

En 2024, les startups nigérianes ont levé un peu plus de 400 M USD, faisant du Nigéria la deuxième destination africaine en termes de financement des startups, derrière le Kenya qui a attiré 638 M USD. Le *Technology Export and Digital Trade Desk* cherche à permettre au Nigéria de récupérer sa première place, en renforçant l'innovation, l'entrepreneuriat et la compétitivité des startups.

## Ghana

### Le Président Mahama réduit le nombre de ministères de 29 à 23 dans un objectif de réduction des dépenses

[Le Président John Dramani Mahama a annoncé une réduction du nombre de ministères au Ghana de 29 à 23.](#) Cette restructuration administrative se donne pour objectif d'améliorer l'efficacité gouvernementale et de rationaliser les dépenses publiques. Lors de son audition devant la commission des Finances du Parlement le 13 janvier, le Ministre des Finances Ato Forson a en effet confirmé cette volonté forte de réduction des dépenses pour retrouver des marges budgétaires.

Le ministère de la Chefferie et des Affaires religieuses a ainsi été fusionné avec le ministère de l'Administration locale. Les ministères de la Sécurité nationale, des Affaires parlementaires, du Développement ferroviaire, de l'Assainissement et des Ressources en eau, et des Entreprises publiques ont par ailleurs été supprimés.

Après l'annonce des nominations aux ministères des Finances, de l'Énergie et de la Justice, [neufs nouveaux ministres sectoriels en](#)

[complément de ministres régionaux ont été annoncé le 16 janvier 2025](#). Les ministres ainsi désignés doivent être audités par le Parlement avant leur prise de fonction.

## **Les commerçants de noix de cajou du Ghana dénoncent des perturbations de prix et des pratiques déloyales**

[L'Association des commerçants et exportateurs de noix de cajou du Ghana \(ACPG\) a exprimé ses préoccupations face aux pratiques illégales de certains commerçants étrangers non autorisés, qui perturbent le marché en achetant des noix de cajou à des prix « gonflés »](#). Ces commerçants, selon l'association, menacent la stabilité de l'industrie locale, en achetant des noix à des prix bien au-dessus du tarif officiel, allant jusqu'à 25 GHS (1,68 USD) par kilogramme. En décembre 2024, l'Autorité de développement des cultures d'arbres (TCDA), sous l'égide du ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture, a fixé le prix minimum de la noix de cajou en 2025 à 15 GHS (1,01 USD) le kilogramme contre 8,50 GHS en 2023.

S'exprimant au nom de l'association, M. Kwabena Owusu a souligné que ces acteurs étrangers exploitent le marché local sous couvert de travailler avec des exportateurs. L'association craint que cette situation n'affecte négativement les commerçants locaux et les agriculteurs, affirmant que ces prix artificiellement gonflés perturbent non seulement la structure des prix fixée par les autorités des cultures arboricoles, mais encouragent aussi la récolte et la vente de noix de cajou non mûres, compromettant la qualité des produits et la réputation de la chaîne de valeur locale.

Pour mémoire, [le Ghana produit environ 200 000 tonnes de noix de cajou brutes, dont environ 85 % sont exportés](#). Environ 300 000 agriculteurs sont directement engagés dans la culture de la noix de cajou, générant environ 200 000 emplois indirects.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :  
[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Service économique d'Abuja  
[martin.folliasson@dgtresor.gouv.fr](mailto:martin.folliasson@dgtresor.gouv.fr)

Rédaction : SER d'Abuja, Antenne à Lagos, SE d'Accra

Abonnez-vous : [martin.folliasson@dgtresor.gouv.fr](mailto:martin.folliasson@dgtresor.gouv.fr)